# HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A inclus)

# « VENTES »

### RÉMUNÉRATION

#### MONTANT DE LA TRANSACTION

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

		LOCAUX À USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL	LOCAUX A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL	TERRAINS A BÂTIR	CESSION DE BAIL
Jusqu'à	DE 0€ À 70 000€	5 000€	5 000€	5 000€	5 000€
Jusqu'à	300 000€	7 %	7 %	7 %	7 %
Jusqu'à	500 000€	6 %	6 %	6 %	6 %
Jusqu'à	1 000 000€	5 %	5 %	5 %	5 %
Jusqu'à	AU DELÀ	4 %	4 %	4 %	4 %

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée du mandat), la rémunération sera à la charge de la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-contre



CHARGE DE LA RÉMUNÉRATION

**MANDAT** 

# « LOCATIONS »

# Constitution du dossier, rédaction du bail, réalisation de l'état des lieux, mise en publicité et visite du bien :

- Honoraires à la charge du bailleur : 7,5 % du loyer annuel hors charges.
- Honoraires à la charges du locataire : 7,5 % du loyer annuel hors charges.

# Les honoraires d'état des lieux d'entrée :

3€ par m² (déjà compris dans les honoraires de location).

\* Nouveau tarif applicable en 2018

